AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0092026-DE
Reçu le 29/01/2026

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne - 2025

1. Identification du musée

Château-musée Henri IV de Nérac – Lot-et-Garonne (47) – Nouvelle-Aquitaine

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne n°1,2,3,4

Domaine concerné (domaine de collection) : collection Beaux-arts / numismatique / archéologie et anthropologie

Zone du musée : réserves externalisées, château-musée

Date de réalisation : du 05 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Responsable de la campagne : Jennifer JACOB, directrice service Patrimoine

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Le récolement a été quasi-exclusivement réalisé par la directrice du service patrimoine, seule personne compétente en conservation et gestion des collections.

Le recrutement de deux stagiaires de mars à novembre 2025 (soit 8 mois ½ sur l'année 2025), a permis de renforcer les effectifs pour poursuivre de manière intensive l'opération.

Les moyens et outils techniques prévus dans le plan de récolement décennal 2015-2025 (dont l'acquisition d'un logiciel de gestion des collections) ont permis d'être suffisamment efficace dans le déroulement de la campagne.

4. Description des champs couverts :

La campagne n°1 consacrée aux beaux-arts devait permettre de récoler les collections de peinture, arts graphiques, sculpture et les collections d'art décoratif.

La campagne n°2 est consacrée à la numismatique et aux militaria.

La campagne n°3 est dédiée à l'archéologie et à l'ethnologie.

La campagne n°4 est consacrée aux fonds d'histoire naturelle (fonds conchyliologique, minéralogique et paléontologique).

AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0092026-DE
Reçu le 29/01/2026

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

La présence de deux ETP en stage dans le service sur l'année 2025 a permis de consacrer davantage de temps au récolement et de faire considérablement évoluer l'opération.

- Campagne 1 : le récolement de la collection de beaux-arts a été finalisé (dépôts compris, quand bien même ils ne rentrent pas dans la cible du musée dépositaire) ;

- Campagne 2 : seul le fonds de militaria a été traité intégralement ; le fonds numismatique quant à lui nécessite encore un temps important de travail ; grâce à la collaboration active de la société archéologique et historique de l'Albret, les monnaies antiques ont pu être passés en revue et les raccordements à l'inventaire effectués, mais il reste à mener le travail rédactionnel et de récolement à proprement parler pour ce fonds. Il reste à mener un travail important pour le reste du fonds numismatique et phaléristique (médailles).

- Campagne 3 : les fonds archéologiques et ethnologiques présents et localisés ont été intégralement traités.
Il convient de préciser néanmoins que les chiffres avancés dans le PRD, basé sur les chiffres de récolement de 2010, ont été revus à la baisse, les chiffres de la cible ayant été surévalués.
Pour autant, il reste à récoler les manquants, inscrits sur le vieil inventaire réglementaire de 1926.

- Campagne 4 : Un premier travail de rangement et d'identification des 45 caisses de biens d'histoire naturelle a été amorcé. Devant l'ampleur d'un travail scientifique spécialisé pour lequel les agents ne détenaient pas l'expertise, il s'est révélé rapidement impossible de traiter correctement ce fonds ancien qui requiert désormais l'intervention d'un cabinet spécialisé.

Pour chacune de ces campagnes, le récolement s'est davantage apparenté à un chantier des collections qu'à un vrai récolement, pout toutes les raisons identifiées dans le PRD.

Enfin, les opérations immédiates de post-récolement se sont révélées bien plus chronophages que prévues : le nombre important de reconditionnements à concevoir, les opérations de dépoussiérage et de réalisation des couvertures photographiques ralentissent considérablement l'opération de récolement. Des problématiques ont émergé concernant les inventaires, très anciens, et la rédaction d'un nouvel inventaire, normalisé type 18 colonnes, à rédiger.

Le travail d'inventaire et de récolement est donc toujours en cours pour deux fonds particuliers. Il convient donc de :

- poursuivre le traitement et le récolement du fonds numismatique ;
- confier le récolement des collections d'histoire naturelle à un prestataire extérieur.

AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0092026-DE
Reçu le 29/01/2026

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	915	
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	889	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) **(liste jointe en annexe)** - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)	26	
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	915	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)	0 0	
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier	568	
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	666 52 171	
Localisation des biens : Exposés En réserve A l'extérieur A localiser / localisation inconnue	46 843 0 26	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	889	

AR Prefecture
047-214701955-20260126-DEL0092026-DE
Reçu le 29/01/2026

Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	915	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004
** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.
*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections/
du chef d'établissement

Jennifer JACOB